

	Compte rendu	Date : 18/06/2018
Site de Vaiges 53480 VAIGES. Site de Soulgé 53210 SOULGE/OUETTE	Conseil de Vie Sociale du 7 juin 2018	Diffusion : Usagers et leurs représentants Personnel de l'établissement

 **Personnes présentes au CVS :**

Pour les familles : Mme FOURMONT Marie-louise, Mme FOURMONT, Mme MALLET Marie-Cécile, M. LOURY Philippe, Mme GOUGEON Marie-Annick

Pour les résidents : Mme DE HARO Marie-Thérèse

Pour le personnel : M. LOYZANCE, Mme SARAIVA, Mme MARTIN

Ordre du jour :

- 1) **Composition du CVS**
- 2) **Tarifs applicables pour l'année 2018**
- 3) **Commission des menus 2018**
- 4) **Informations du service Animation et Lien Social**
- 5) **Questions diverses soulevées par les usagers et leurs représentants.**

1) Composition du CVS

Suite à l'appel à candidature lancé auprès des usagers et des représentants des usagers pour intégrer le CVS, seule Mme GOUGEON (Représentant d'utilisateur) s'est portée volontaire. Après un tour de table, pas de nouvelle candidature. Compte tenu du fait qu'il n'y a personne à départager, il ne sera pas procédé à un vote. Ainsi, les représentants du CVS pour le site de Vaiges sont les suivants :

- ✓ Mme GOUGEON : représentant les usagers
- ✓ Mme MALLET : représentant les usagers
- ✓ Mme DE HARO : Résidente

Il reste un siège vacant parmi les résidents.

Les représentants des usagers siégeant au Conseil d'Administration sont : Mme MALLET et Mme DE HARO

Le prochain CVS aura lieu en octobre (date à confirmer) avant le loto des familles. Les membres du CVS recevront une convocation avec l'ordre du jour. L'horaire retenu est 11h00.

2) Tarifs applicables pour l'année 2018

Tarifs journaliers pour l'Hébergement :

Site de VAIGES	Chambre avec balcon couvert	52,00 €
	Grande chambre	50,00 €
	Petite chambre	48,50 €
Site de SOULGE SUR OUETTE	Chambre du bâtiment A	54,04 €
	Chambre du bâtiment B	56,52 €

Tarifs journaliers pour la Dépendance (commun aux deux sites) :

- ☞ GIR 1 – 2 : **21,95 €** par jour
- ☞ GIR 3 – 4 : **13,93 €** par jour
- ☞ GIR 5 – 6 : **5,91 €** par jour

Tarif journalier de l'hébergement temporaire (durée déterminée) :

- ☞ Hébergement : **52,04 €**
- ☞ Dépendance : **Selon le GIR (Voir tarif supra)**

Prix de journée afférent à l'hébergement pour les résidents handicapés de moins de 60 ans :

68,37 €

☞ Selon la répartition suivante :

- ☞ Hébergement : **52,04 €**
- ☞ Dépendance : **16,33 €**

3) Commission des menus 2018

Le compte rendu de la « table gourmande » est présenté aux familles. Cette commission animée par la diététicienne se réunit une fois par an pour échanger sur la composition des menus et l'organisation des repas en général. La synthèse de cette réunion sera diffusée par voie d'affichage.

4) Informations du service Animation et Lien Social

Les dates des différentes activités à venir sont transmises par Audrey. Les événements sont consultables sur le site Internet de la résidence : <http://residencedeloriolet.com/>

-28/06 : Rencontre inter établissement au plan d'eau de Sillé-le Guillaume

- 17/07 : Thé dansant
 - 30/08 : Visite du musée de l'évolution agricole à Juvigné
 - 04/09 : Petit déjeuner à la parisienne de 8h15 à 10h
 - 25/09 : Thé dansant
 - 02/10 : Loto des familles
-

5) Remarques diverses soulevées par les usagers et leurs représentants.

- ✚ Appel malade qui dysfonctionne : Il est constaté parfois des dysfonctionnements de l'appel malade entraînant des retards dans les réponses à apporter aux résidents.
- ✚ Retard dans le démarrage des travaux : L'absence de démarrage des travaux provient de l'absence de validation du plan de financement par les autorités départementales malgré le respect des critères imposés par le Conseil Départemental (tarif < 60 €). La question se pose sur la réelle volonté du département à voir émerger des travaux.
- ✚ Manque de personnel : Les familles remarquent un manque de personnel le week-end et aussi l'après-midi dans la semaine.
- ✚ Astreinte infirmière la nuit : Un appel à projet a été lancé par l'ARS pour la mise en place d'infirmière d'astreinte la nuit. En pratique, il s'agit pour les équipes de nuit (AS/ASH) de pouvoir joindre une IDE par téléphone, et pouvant le cas échéant se déplacer sur site. L'objectif étant de réduire le nombre d'hospitalisation

La séance est levée à 18h00.

Le Directeur, F. LOYZANCE